



VILLE
DU PUY EN

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le

ID : 043-214301574-20230308-DEL_2023_0007-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 03 mars 2023**

Délibération n° 7

Date de la Convocation :
vendredi 24 février 2023

L'an deux mille vingt trois, le trois mars à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Aurélie CHAMBON

Ont donné procuration :

Monsieur Jérôme EYNARD à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur François CHATAING, Madame Celine GACON à Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Jean-Williams SEMERARO à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Absent(e)s :

Madame Marie MARQUARSEN, Madame Maryline BRUN

Secrétaire de séance : Brigitte BENAT

La séance a été levée à : 22H05

Rédacteur : Rui PIRES MOITA Développement Economique - Affaires Foncières

Objet : Résidence les Feuillantines : régularisation d'emprises

Rapporteur : Emmanuelle VIALANEIX

La Ville est sollicitée par la copropriété les Feuillantines pour une régularisation foncière. En effet, cette dernière souhaite rétrocéder une partie de la parcelle AZ 257 à usage de stationnement le long de la rue des Capucins (cf plan ci-joint).

Il conviendrait d'intégrer cette emprise au domaine public de la Ville.

Cette opération pourrait avoir lieu à titre gracieux.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 21/02/2023

A reçu un avis favorable en Commission Urbanisme du 14/02/2023

Délibération n°7 du vendredi 03 mars 2023

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'acquisition d'une partie de la parcelle AZ 257 auprès de la copropriété les Feuillantines,
- APPROUVE cette opération à titre gracieux, frais en sus à la charge de la Ville,
- APPROUVE à terme le classement de cette emprise dans le domaine public de la Ville,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération et ceux qui en seront la suite et la conséquence.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 3 mars 2023,
Le Secrétaire de séance,
BENAT Brigitte,

Fait au Puy-en-Velay, le vendredi 03
mars 2023